



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ORIENTATIONS GENERALES

ANTICIPER LE DEVENIR DU TERRITOIRE EN INTEGRANT LES GRANDS PROJETS D'AVENIR

- Prévoir les aménagements d'importance à réaliser afin de préserver le cadre de vie et répondre aux besoins futurs de mobilités

PROTEGER LE TERRITOIRE AGRICOLE ET IDENTIFIER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES DU MILIEU NATUREL

- Instaurer des continuités environnementales protégeant les grands ensembles pour la faune et le cadre de vie,
- Maintenir la prédominance du territoire agricole,

RECENTRER LE DEVELOPPEMENT URBAIN SUR LE VILLAGE

- Soutenir le développement démographique en prévoyant les équipements publics nécessaires à l'accueil des populations,
- Poursuivre l'urbanisation sur le bourg et aménager de véritables quartiers dans une cohésion d'ensemble,

SOUTENIR L'ENSEMBLE DES SECTEURS ECONOMIQUES

- Renforcer tous les domaines économiques du territoire,

**ANTICIPER LE DEVENIR DU TERRITOIRE
EN INTEGRANT LES GRANDS PROJETS D'AVENIR**

Prévoir les aménagements d'importance à réaliser afin de préserver le cadre de vie et répondre aux besoins futurs de mobilités

La commune se trouve au cœur d'un territoire de projets. Afin d'accompagner ces transformations, la collectivité conditionne son bon développement suivant trois éléments déterminants.

➤ **S'appuyer sur la RD 813 et la déviation de la DRIMM pour délester les flux de transit au Nord :**

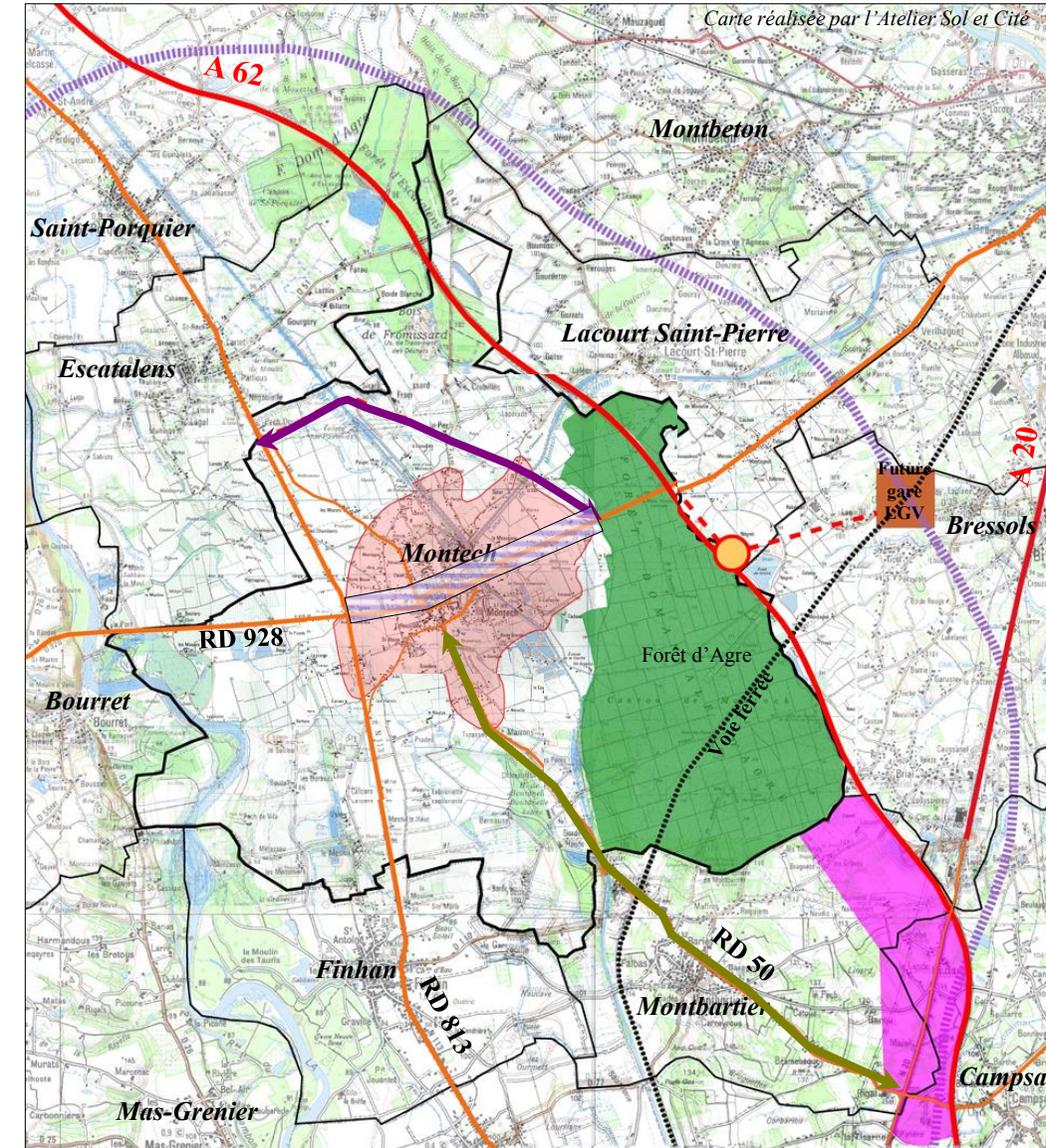
Cette déviation est essentielle pour délester Montech d'une partie du flux de transit automobile lié à la création de la future gare LGV, et de l'échangeur de l'A62.

➤ **S'assurer que la RD 50 soit requalifiée afin d'éviter le transit routier sur le centre :**

La création de la zone logistique à Montbartier va entraîner une augmentation du transit routier via la RD 50 sur le village. La modération du trafic poids lourds sur cet axe est impérative pour préserver le cadre de vie. Cette requalification pourra s'accompagner d'itinéraires cyclables pour favoriser les déplacements doux entre Montech et les futurs pôles (gare LGV, ZAC de Montbartier, gare TER...).

➤ **Traiter la RD 928 sur la traverse de Montech :**

Devant l'augmentation inéluctable du transit automobile, la restructuration de la traverse et des entrées de villes devra permettre de renforcer la fonction de boulevard urbain de cet axe majeur. Les aménagements devront s'articuler avec le maillage interne de voies secondaires en accroche aux espaces publics, services et commerces.



	Zone urbaine de Montech
	Forêt d'Agre
	Autoroutes
	Routes départementales
	Echangeur envisagé sur l'aire de Lacourt Saint-Pierre
	Voie ferrée Paris - Toulouse
	Future ligne LGV (d'après GPSO 2012)
	Future gare LGV (d'après GPSO 2012)
	Zone logistique de Montbartier
	Traversée de Montech à aménager
	Déviations souhaitées pour délester le bourg
	Traitement de la RD 50 pour réduire le trafic routier

**PROTEGER LE TERRITOIRE AGRICOLE ET IDENTIFIER
LES CONTINUITES ECOLOGIQUES DU MILIEU NATUREL**

Instaurer des continuités environnementales protégeant les grands ensembles pour la faune et le cadre de vie

➤ Sauvegarder le milieu naturel dans une logique d'ensemble:

La commune possède de nombreuses zones naturelles et souhaite les protéger en incluant ces espaces parmi les secteurs reconnus comme naturels ou agricoles, et en renforçant les liens entre ces différentes entités.

➤ S'appuyer sur des sites exceptionnels :

La commune comprend avec la Forêt d'Agre et la vallée de la Garonne des sites d'une biodiversité remarquable, avec des espèces caractéristiques ou rares qui seront protégées et intégrées à la zone naturelle de la commune. Ces milieux naturels font l'objet de projets de préservation (forêt d'Agre) et d'objectifs d'aménagements des berges de la Garonne (préservation des zones humides et des bras morts, aménagement de circuits de découverte...).

➤ Préserver les masses boisées d'importance (trames vertes):

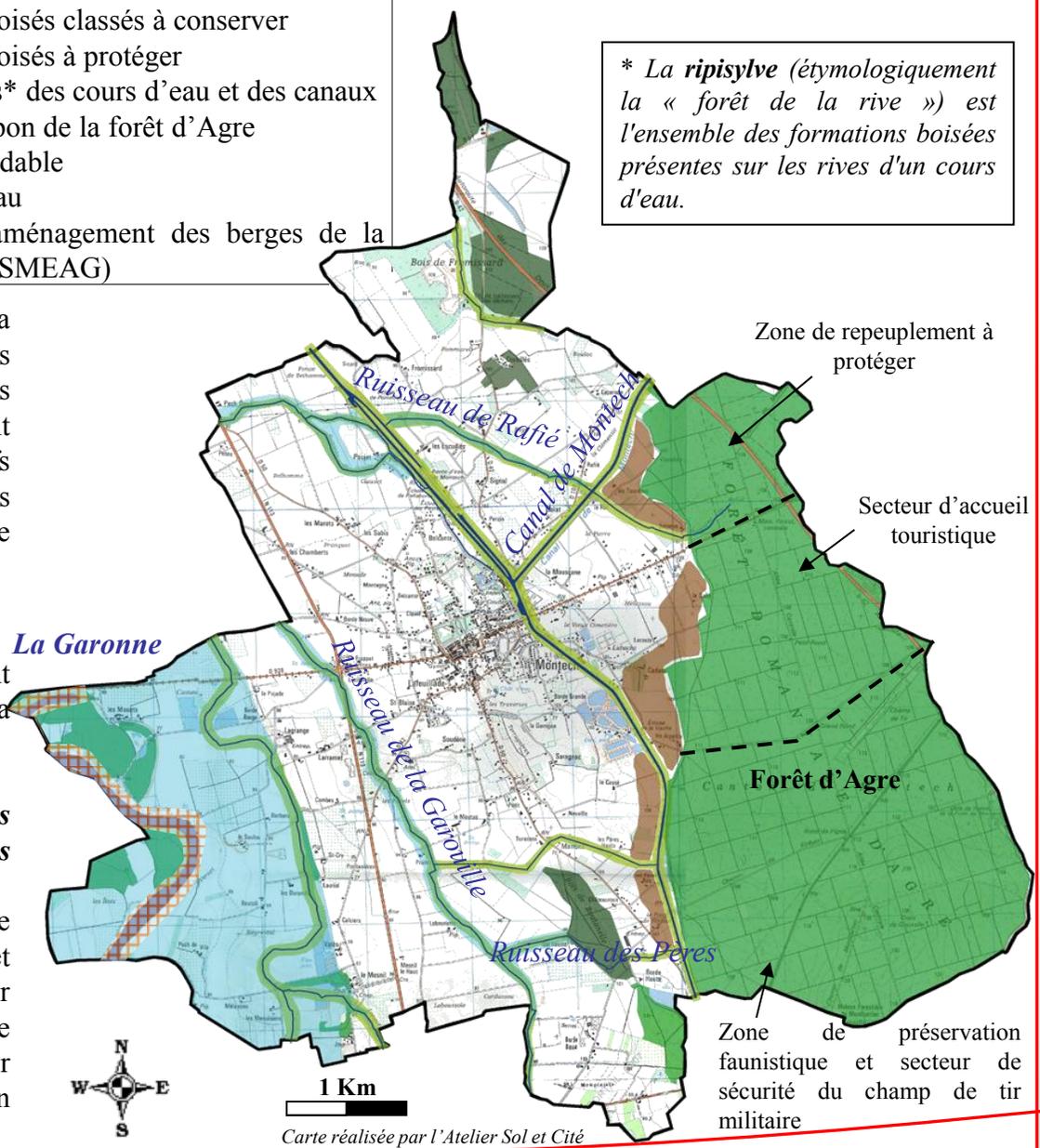
Hormis la forêt d'Agre, plusieurs boisements importants sont recensés. L'essentiel des boisements existants du territoire sera maintenu, voir renforcé.

➤ Utiliser un réseau hydrographique riche pour créer des continuités écologiques (trames bleues et vertes) et réinvestir ses site emblématiques :

La situation des cours d'eau et la présence des canaux permet de constituer un réseau écologique s'appuyant sur les ripisylves* et les bois de la commune. Ces continuités permettent d'envisager des extensions du réseau de circulations douces, notamment entre la forêt d'Agre, le village et la Garonne. Mais aussi de renforcer la politique d'entretien des ruisseaux, cours d'eau et fossés en favorisant la continuité écologique.

	Espaces boisés classés à conserver
	Espaces boisés à protéger
	Ripisylves* des cours d'eau et des canaux
	Zone tampon de la forêt d'Agre
	Zone inondable
	Cours d'eau
	Projet d'aménagement des berges de la Garonne (SMEAG)

* La **ripisylve** (étymologiquement la « forêt de la rive ») est l'ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau.



Carte réalisée par l'Atelier Sol et Cité

Maintenir la prédominance du territoire agricole

La collectivité souhaite sauvegarder l'activité agricole qui constitue un élément essentiel du territoire communal.

➤ **Préserver le secteur agricole du mitage afin d'assurer le devenir des exploitations.**

Montech comprend un territoire agricole peu impacté qui constitue une entité cohérente et uniforme tout autour du bourg. La zone agricole de vergers à l'ouest comprend les terres les plus fertiles (plaine de la Garonne). L'objectif fixé par la collectivité est de maintenir et de pérenniser cet état de fait en ne permettant aucune urbanisation nouvelle d'importance sur le territoire agricole. La commune souhaite également gérer ses propriétés agricoles en favorisant l'exploitation par des agriculteurs locaux dans les poches agricoles à l'intérieur du périmètre urbain (agriculture de proximité).

➤ **Constituer une limite perceptible dans le paysage entre le village et le territoire agricole**

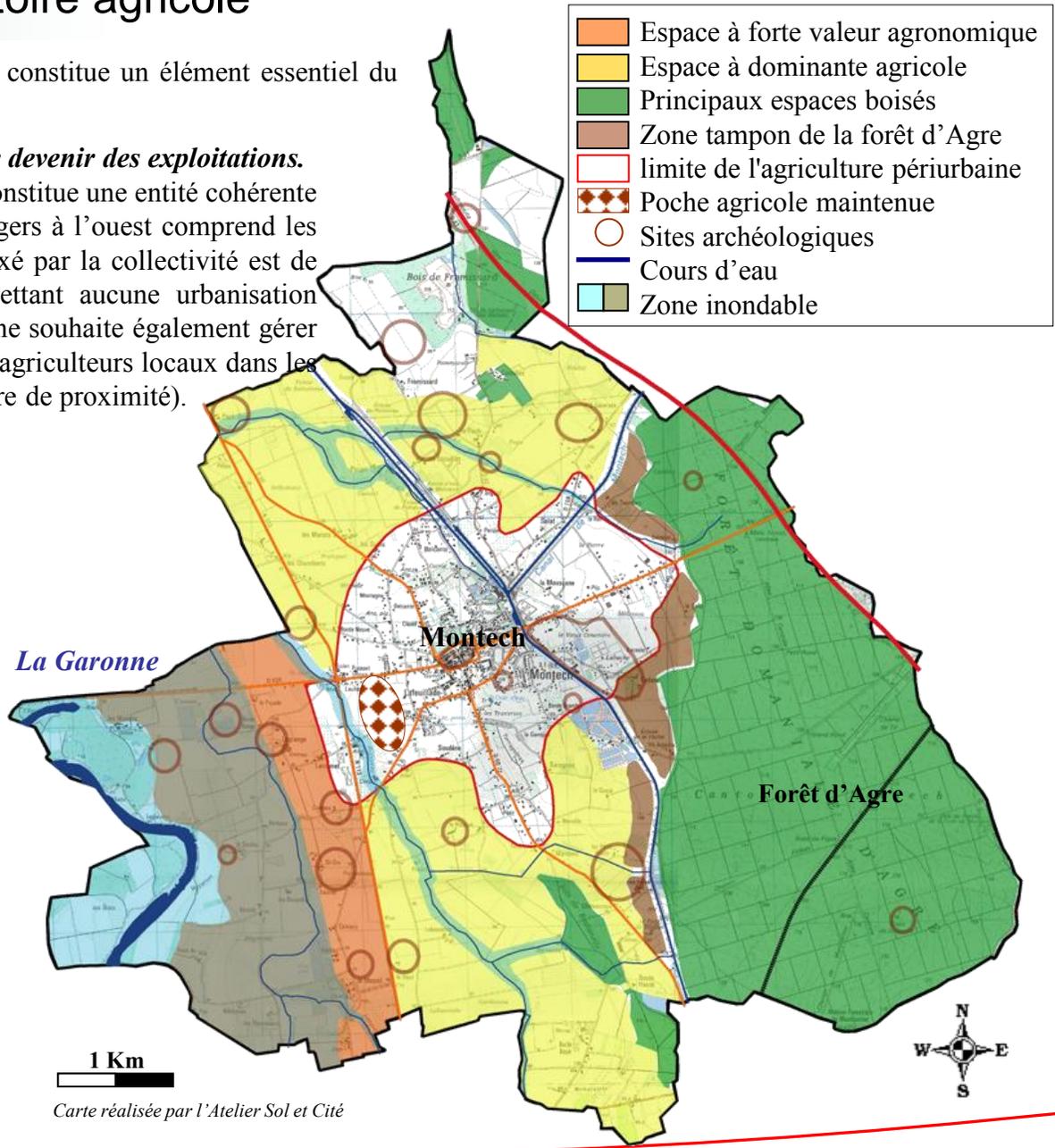
Le développement de l'urbanisation se fera en continuité de l'urbanisation existante du centre bourg, avec des limites entre le territoire agricole et l'urbanisation, qui ne remettront pas en cause l'existence des exploitations. L'objectif recherché est de mettre en place des limites claires et identifiables au développement urbain du bourg.

➤ **Tenir compte de la zone tampon de la forêt d'Agre comme territoire agricole non constructible**

Ces secteurs sont mis en place pour protéger les abords de la forêt d'Agre. Ils sont composés en grande partie de terrains agricoles et seront préservés dans leur fonction.

➤ **Informers de la présence de sites historiques sensibles pour assurer leur protection**

La commune possède 29 sites archéologiques recensés sur son territoire. Ces sites sont très majoritairement positionnés sur des secteurs agricoles ou naturels et seront protégés de manière réglementaire.



RECENTRER LE DEVELOPPEMENT URBAIN SUR LE VILLAGE

Soutenir le développement démographique en prévoyant les équipements publics nécessaires à l'accueil des populations

➤ S'appuyer sur la dynamique démographique de la dernière décennie tout en réduisant la consommation d'espace à urbaniser

La commune souhaite poursuivre l'évolution qu'elle a connue sur les 10 dernières années pour atteindre un objectif de 10 000 habitants dans le cadre de la durée de vie du SCoT (30ans).

Ainsi, les besoins en urbanisation de la commune dans les 10 à 15 années à venir se basent sur une dynamique démographique actuelle de 150 à 200 habitants supplémentaires par an. Ces estimations permettent de définir une population d'approximativement 8000 habitants à l'horizon 2025.

L'offre de logements pour répondre à ce développement démographique sera adaptée en particulier aux jeunes et aux personnes âgées.

Avec la volonté de réduire la forte consommation de l'espace agricole (environ 100 ha sur la dernière décennie) et pour répondre aux enjeux de lutte contre l'étalement urbain (loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II), la collectivité s'engage sur une réduction d'un quart des surfaces à urbaniser (75 ha sur 15 ans).

➤ Favoriser la mixité sociale, la création de logements sociaux et l'amélioration de l'habitat

Assurer un habitat diversifié (maisons de ville, ensemble d'habitations, petits collectifs...) et des règles de densité de plus en plus importantes en fonction de la distance au centre ville permettant d'accueillir toutes les catégories de population (aussi bien pour l'accession que pour la location). La Commune souhaite ainsi permettre la création de logements sociaux accessibles notamment aux personnes défavorisées, et compte mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et un programme « habiter mieux ».

➤ Prévoir les équipements publics en lien avec le développement démographique envisagé

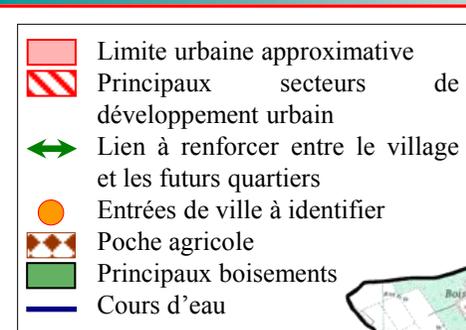
Afin de permettre une meilleure intégration des nouvelles populations, plusieurs équipements seront renforcés ou mis en place :

- La création d'un pôle majeur d'équipements publics sur une partie du quartier de Lacoste, avec notamment la réalisation d'un lycée aménagé en continuité du collège, ainsi que plusieurs équipements liés aux sports et aux loisirs à proximité,
- Réserver des terrains pour permettre l'extension ou l'aménagement d'équipements publics,
- Mener une politique de réserve foncière sur chaque nouveau quartier pour créer des centralités secondaires (espaces publics, parcs, espaces de jeux pour enfants, aires de stationnement...).
- Prévoir une aire d'accueil pour les gens du voyage,

➤ Répondre aux exigences de protection environnementale et au schéma régional Climat-Air-Energie

La commune souhaite réaliser des équipements publics répondant aux exigences environnementales qui intègrent toutes les activités liées à la conception, la construction, le fonctionnement et la déconstruction. Elle envisage également la réduction d'émission des gaz à effet de serre en utilisant des matériaux de construction favorisant les économies d'énergie, modes de productions de chaleur (géothermie, solaire). La création d'« éco quartier » entre dans ce cadre, tout comme l'implantation de nouveaux procédés « durables » de production d'énergie et de source de chaleur (usine de méthanisation, pôle bioénergie de la DRIMM...). Enfin, les principaux secteurs d'urbanisation envisagés seront reliés progressivement au réseau d'assainissement collectif par une politique de gestion de l'eau et d'assainissement anticipée.

Poursuivre l'urbanisation sur le bourg et aménager de véritables quartiers dans une cohésion d'ensemble



➤ Conforter le bourg et améliorer son cadre de vie

Afin d'impulser une dynamique d'amélioration du cadre de vie, une rationalisation des dépenses et de conforter la vie du centre, le choix est fait de renforcer le potentiel constructible en lien direct avec le village de Montech. Le développement du bourg va se poursuivre en greffe avec le bourg historique et en harmonie avec les entités présentes que sont le canal, la friche industrielle de l'ancienne papeterie trait d'union entre hier et aujourd'hui. Cet espace urbain possède un potentiel de développement conséquent à même de répondre à l'évolution de la population envisagé. Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, les entrées du bourg seront rendues plus lisibles et la qualification de l'espace public sera recherchée.

➤ Penser le développement urbain au cœur de l'urbanisation existante

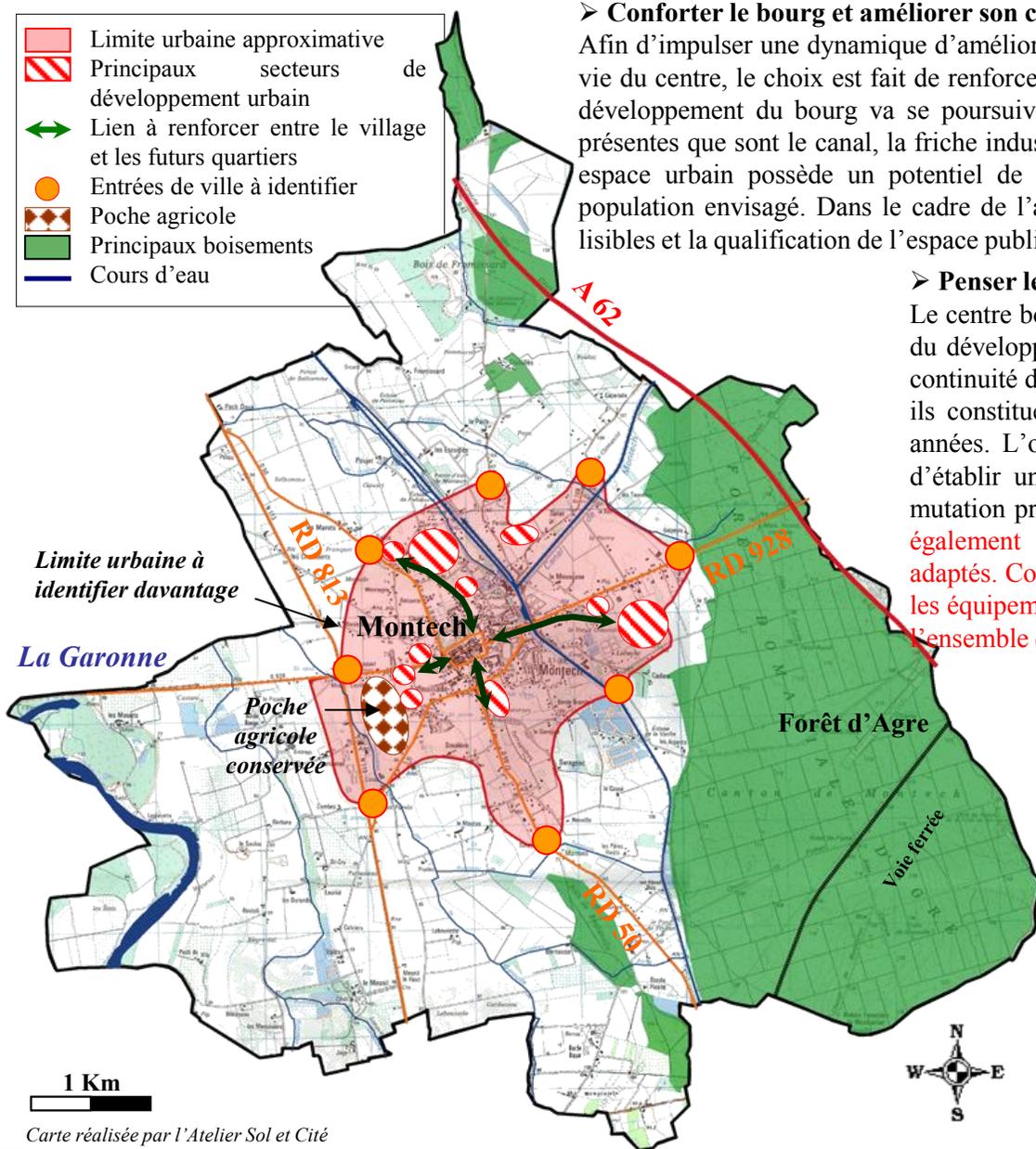
Le centre bourg possède en son sein, plusieurs secteurs stratégiques du point de vue du développement urbain à court, moyen et long terme. Ces secteurs se situent en continuité du bâti existant, à proximité des réseaux, des équipements et des services, ils constituent donc la matière du développement urbain pour les 15 prochaines années. L'objectif est d'intégrer ces futurs quartiers au tissu urbain existant afin d'établir une urbanisation fonctionnelle sur l'ensemble du bourg, instaurant une mutation progressive et une plus forte densification. **Ce développement urbain doit également prendre en compte la nécessaire installation d'équipements publics adaptés. Comme par exemple sur le quartier de Lacoste où le collège, le futur lycée, les équipements sportifs et de loisirs et sa zone d'habitat associée viennent conforter l'ensemble du tissu urbain de Montech, et renforcer son attractivité.**

➤ Améliorer le maillage entre chaque quartier et le bourg afin de réduire les déplacements motorisés

Pour rendre plus accessible le village avec sa périphérie, il convient de mettre en place des liens structurants. Ces axes de liaison seront aménagés de manière à inciter les déplacements doux (non motorisés) en lien avec les secteurs d'espaces et d'équipements publics des nouveaux quartiers.

➤ Interdire le développement urbain sur le territoire agricole

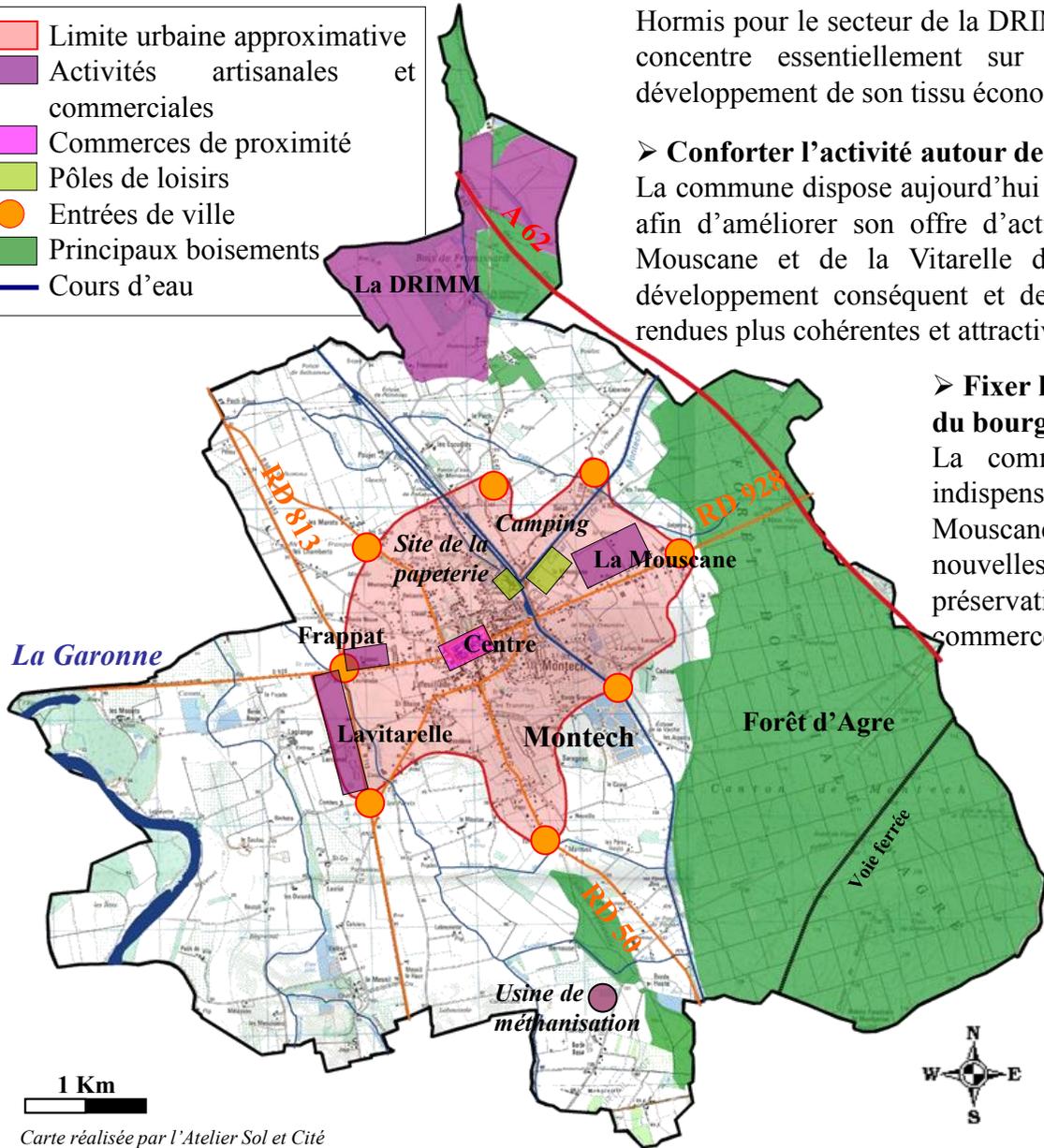
Le développement urbain sur le territoire agricole est proscrit. Il est facteur de nuisances pour l'activité agricole et est source de dysfonctionnements divers (coût en réseaux pour la collectivité, augmentation des déplacements motorisés, perte d'attractivité des centres bourgs, atteinte au paysage et au milieu naturel...).



SOUTENIR L'ENSEMBLE DES SECTEURS ECONOMIQUES

Renforcer tous les domaines économiques du territoire

- Limite urbaine approximative
- Activités artisanales et commerciales
- Commerces de proximité
- Pôles de loisirs
- Entrées de ville
- Principaux boisements
- Cours d'eau



Carte réalisée par l'Atelier Sol et Cité

Hormis pour le secteur de la DRIMM et le volet agricole, l'activité économique sur Montech se concentre essentiellement sur le centre bourg. La collectivité souhaite permettre le développement de son tissu économique sur des secteurs spécifiques existants.

➤ Conforter l'activité autour des pôles principaux existants

La commune dispose aujourd'hui de différentes zones économiques qu'elle souhaite développer afin d'améliorer son offre d'activités artisanales et commerciales. Ainsi les secteurs de la Mouscane et de la Vitarelle disposent de surfaces disponibles à même d'accueillir un développement conséquent et de répondre aux besoins de la commune. Ces zones ont été rendues plus cohérentes et attractives en retravaillant leur taille et leur structure.

➤ Fixer l'activité commerciale et le commerce de proximité au cœur du bourg et des futurs quartiers

La commune fait le choix de soutenir l'activité commerciale, indispensable à la vie sociale et à l'équilibre de son bourg (centre bourg, Mouscane). La densification du tissu urbain ainsi que l'accueil de nouvelles populations au sein même du village, vont dans le sens de la préservation du commerce de proximité. La mixité fonctionnelle commerce / habitat sera recherchée et soutenue.

➤ Développer les activités de loisirs et de découvertes

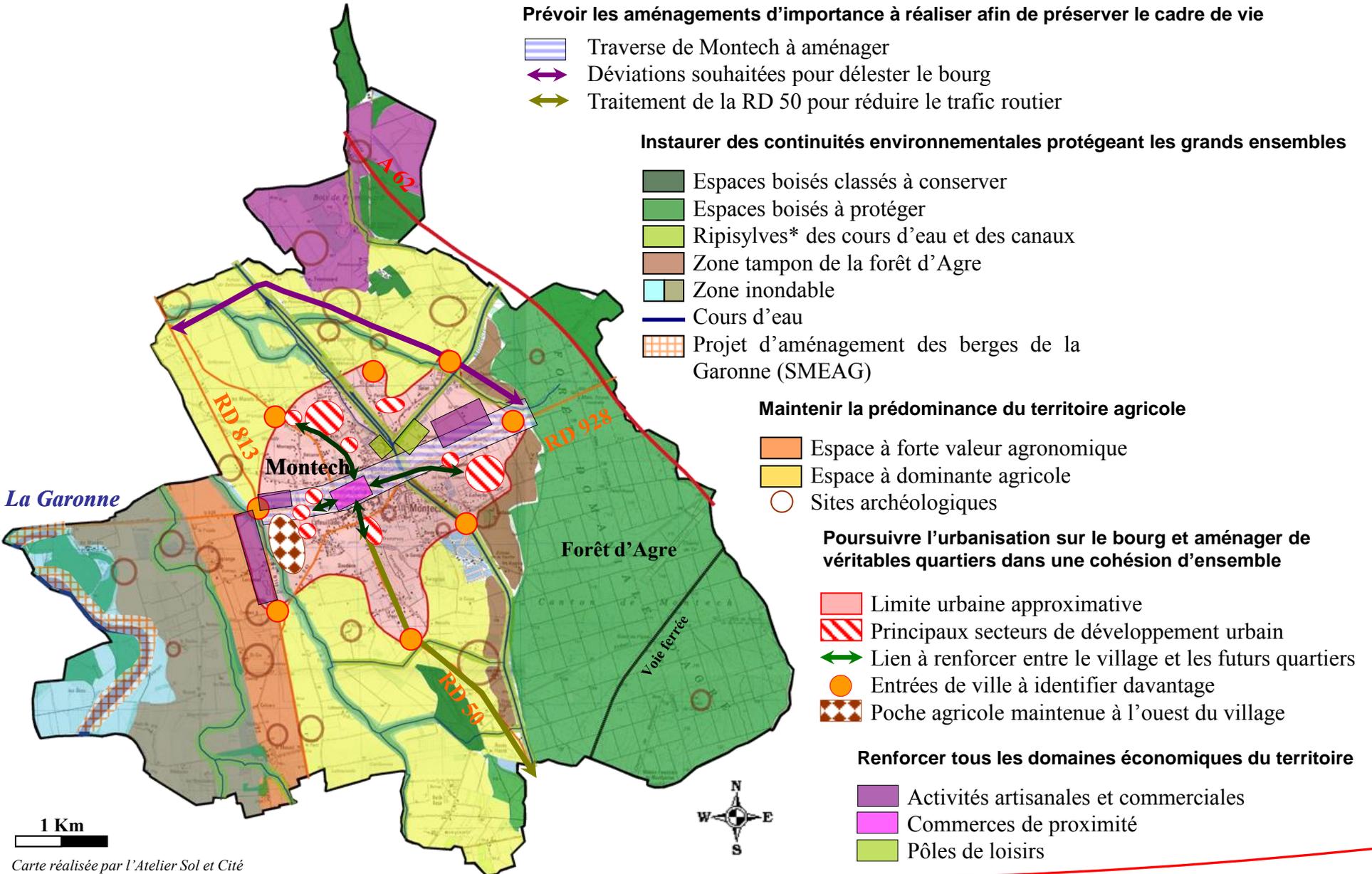
Des activités de loisirs se sont développées à proximité du village, et des canaux. La diversification du tissu économique est une bonne chose que la collectivité souhaite maintenir avec la revalorisation de la papeterie et du port, l'amélioration de l'accès à la forêt, la réouverture de la pente d'eau ou encore la création d'un cheminement entre la Garonne et le canal...

➤ Poursuivre l'accès au numérique

La fibre optique équipe la zone de la Mouscane, il reste à réaliser la jonction avec la fibre qui passe au niveau du canal pour l'amener jusqu'au centre du village.

**CARTE DE SYNTHÈSE DU
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CARTE DE SYNTHESE DU PADD



1 Km
Carte réalisée par l'Atelier Sol et Cité

